





# CHARTRE CODE DE CONDUITE

---

- Lors des transports en minibus ou autres véhicules, boucler systématiquement ta ceinture de sécurité
- En cas d'amende pour le non- port de la ceinture, elle sera à la charge de tes parents
- Rester dans l'enceinte du golf, du centre d'hébergement sauf en cas de demande justifiée de tes parents avec autorisation de l'encadrement

**En cas de non-respect de ces consignes, tu t'exposes à ton exclusion temporaire voire définitive des évènements jeunes organisés par le Comité.**

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :